

LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL



**SPECIAL
"DEBUT DE SAISON
2017/2018"**

LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL



JUILLET 2017

Ligue du Centre Val de Loire de Handball

14, rue Sarah Bernhardt - BP 210 - 28501 Vernouillet cedex

☎ 02 37 46 13 70 - ✉ 5400000@ffhandball.net

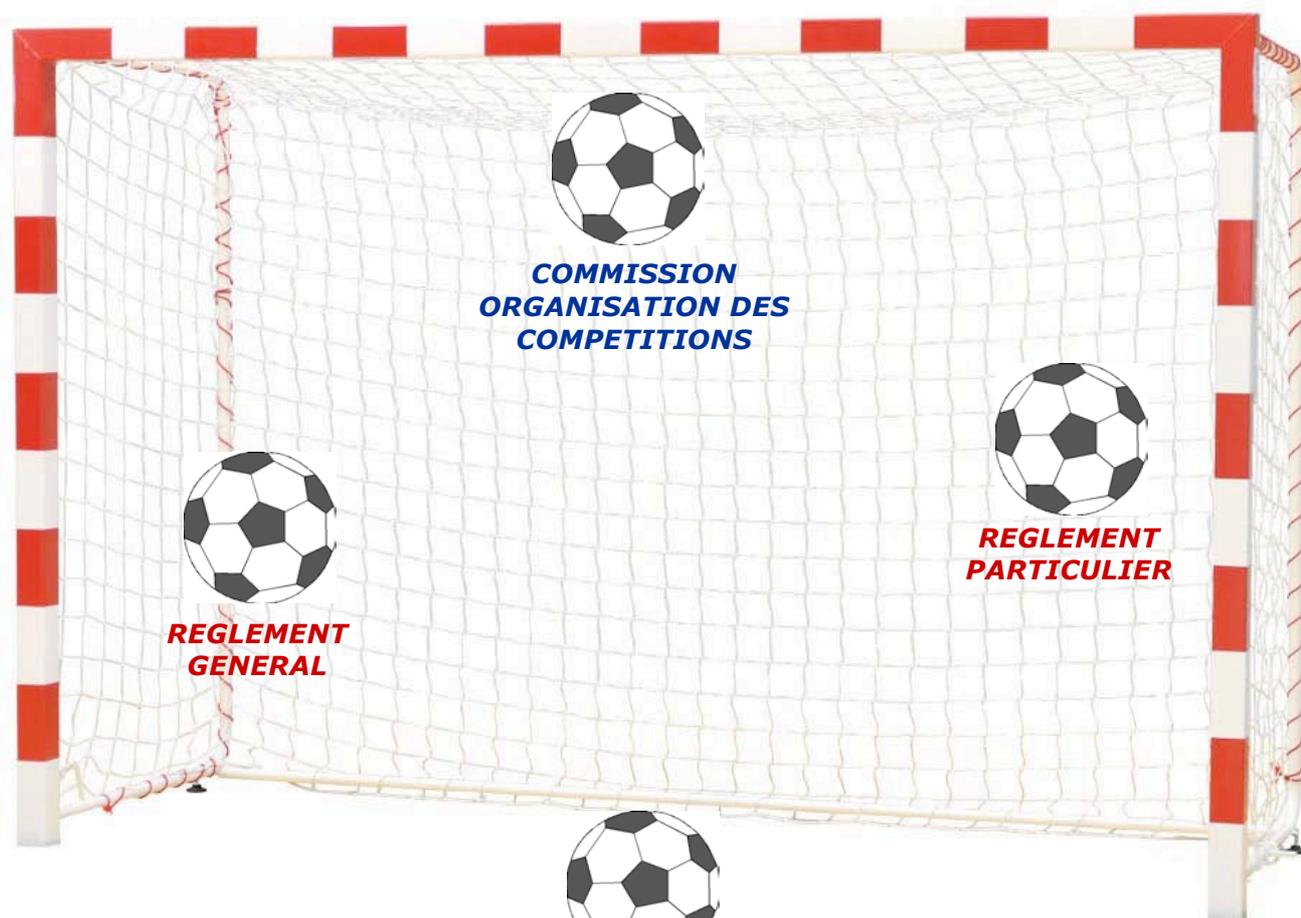


www.centre-handball.com



GESTHAND sur : www.gesthand.net

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



**COMMISSION
ORGANISATION DES
COMPETITIONS**

**REGLEMENT
GENERAL**

**REGLEMENT
PARTICULIER**

**DES CHAMPIONNATS
DE LA LCVLHB**

REGLEMENT GENERAL DES CHAMPIONNATS DE LA LCVLHB

ART. 1 : La LCVLHB organise sur le territoire de la région Centre, des championnats et autres compétitions, dans toutes les catégories d'âges, masculins et féminins.

- Championnats régionaux masculins : ▶ Prénationale (PNM) ▶ Excellence (R2M) ▶ Honneur (R3M)
- Championnats régionaux féminins : ▶ Prénationale (PNF) ▶ Excellence (R2F)
- Championnats territoriaux et régionaux jeunes :
 - ▶ Championnat Territorial Moins de 18 Ans M. OUVERT À TOUTES LES EQUIPES.
 - ▶ Qualification au National Moins de 18 Ans M.
 - ▶ Championnat Territoriaux Moins de 17 Ans F. OUVERT À TOUTES LES EQUIPES.
 - ▶ Régional Moins de 16 Ans M.
 - ▶ Régional Moins de 14 Ans M. et F.
- Challenges régionaux jeunes : ▶ Régional Moins 12 Ans M.

Ces épreuves sont régies par le présent règlement après application des règlements fédéraux, le livret de l'arbitrage auxquels s'ajoutent des règlements particuliers pour chaque compétition.

CATÉGORIES D'ÂGE :

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées en
	+ de 16 ans	17 ans et + *	00 et avant
	- de 18 ans Nat.	17,16 et 15 ans	00, 01 et 02
	- de 17 ans	16, 15 et 14 ans	01, 02 et 03
	- de 14 ans	13, 12 et 11 ans	04, 05 et 06
	- de 12 ans	11, 10 et 9 ans	06, 07 et 08

Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés en
	+ de 16 ans	17 ans et + *	00 et avant
	- de 18 ans	17, 16 et 15 ans	00, 01 et 02
	- de 16 ans	15, 14 et 13 ans	02, 03 et 04
	- de 14 ans	13, 12 et 11 ans	04, 05 et 06
	- de 12 ans	11, 10 et 9 ans	06, 07 et 08



EVOLUTIONS DANS DIFFERENTES EQUIPES :

* FEMININES (en + de 16 ans) :

1) ▶ Les joueuses de 15 ans (2002) inscrites dans le programme d'Accession du Pôle Espoirs d'Orléans sont autorisées à évoluer en PNF et R2F.

2) ▶ Les joueuses de 16 ans (2001) qui étaient inscrites au Pôle Espoirs d'Orléans lors de la saison 2016/2017 mais qui ne sont plus en structure pour la saison 2017/2018 sont autorisées à évoluer en PNF et R2F.

3) ▶ Les joueuses de 15, 16 et 17 ans (2002, 2001, 2000) inscrites dans le programme d'Excellence du Pôle Espoirs d'Orléans doivent obligatoirement évoluer en +16 ans National.

→ respect du règlement (1 match / W.E.).

* MASCULINS (en + de 16 ans) :

1) ▶ Les joueurs de 16 ans (nés en 2001) qui suivent leur scolarité au Pôle Espoirs de Chartres sont autorisés à évoluer PNM, R2M et R3M.

→ respect du règlement (1 match / W.E.).

RAPPEL : L'article 95.2.2 de l'Annuaire Fédéral prévoit que les jeunes qui évoluent en + de 16 ans ne sont pas concernés par la règle du brûlage lorsqu'ils redescendent en Moins de 18.

.../...

* JEUNES FEMININS :

Le Bureau Directeur de la Ligue pourra autoriser **des joueuses nées en 2004** à évoluer dans la catégorie -17 ans territoriale après demande du club argumentée et avis de l'ETR. Voir imprimé joint dans la partie divers de ce bulletin.

▶ *La convocation de ces joueuses dans des sélections départementales, régionales ou nationales ne pourra pas donner lieu à une demande de report.*

Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié(e)s FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end dans deux équipes jeunes (Moins de 18 Ans à Moins de 12 Ans Territorial, Régional ou Départemental) y compris dans la même catégorie mais dans deux championnats différents.

ART. 2 : FORMULE DES EPREUVES

Le classement s'effectue par addition de points, à savoir :

- ▶ Match gagné : → 3 points ▶ Match nul : → 2 points ▶ Match perdu : → 1 point

- ▶ Match perdu par pénalité ou forfait : → 0 point

- ▶ Goal-average : + 16 ans Masc./Fém. : → 20 - 00

- ▶ - 18 ans Masc. et - 17 ans Fém. : → 10 - 00

- ▶ Jeunes (à partir des - 16 ans) Masc. et Fém. : → 7 - 00

✓ *En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité (article 109.2.1 de l'Annuaire Fédéral).*

Si plusieurs clubs sont à égalité de points à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière, ils seront départagés selon les critères suivants et dans l'ordre :

- 1) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres entre les clubs intéressés,
- 2) - Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre les clubs intéressés,
- 3) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble de la compétition,
- 4) - Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la compétition,
- 5) - Par le plus grand nombre de licenciés (date de la dernière Assemblée Générale) masculins ou féminins selon les cas.

Accession – Refus d'Accession : En conformité avec l'article 110 de l'Annuaire Fédéral « toute équipe qui, à la fin d'une compétition, est qualifiée pour accéder automatiquement à la division supérieure, ne peut refuser cette accession sous peine de se voir infliger la sanction suivante :

▶ *L'équipe doit, la saison suivante, jouer une division plus basse que la saison précédente et ne peut prétendre à l'accession qu'à l'issue de la deuxième saison suivante.*

ART. 3 : RECOMPENSES

Chaque compétition régionale est dotée d'une récompense (coupes ou ballons ou médailles).

ART. 4 : ENGAGEMENTS

A. Date limite : fixée par la Commission Organisation des Compétitions avec accord du Comité Directeur.

B. Droits d'engagements : voir tarifs votés en Assemblée Générale.

C. C.M.C.D. (Contribution Mutualisée des Clubs au Développement) Territoriale 2017/2018 :

A la date de parution de ce bulletin, la Commission Territoriale des Statuts et de la Réglementation n'est pas en mesure de diffuser la Circulaire 2017-2018 suite à la restructuration de l'Arbitrage au niveau National et Territorial. Cette dernière sera proposée au prochain Conseil d'Administration puis diffusée avant le début des championnats.

Présentation :

Les fiches de chaque club ne sont que l'exploitation de Gest'Hand et sont disponibles dans le module « Extraction ».

Les résultats découlent des renseignements saisis par la FFHB, La Ligue et les Comités dans tous les domaines.

.../...

1) **Le socle :**

Il doit être atteint au **25 Mai 2018**.

- ▶ Les licences blanches ne sont pas prises en compte.
- ▶ Ce socle n'est ni négociable ni modulable.

Les clubs qui n'y répondent pas seront sanctionnés sur la saison 2018/2019 (points de pénalité la saison suivante quel que soit le niveau de jeu (décision de l'AG de 2015)).

2) Les clubs avec sections masculine et féminine en championnat régional : Voir article 6.1 de la circulaire CMCD Territoriale 2017/2018 (à venir)

3) Les équipes réserves : Voir article 6.2 de la circulaire CMCD Territoriale 2017/2018 (à venir)

4) Suivi de la CMCD Territoriale : Voir article 1.2 « Fonctionnement » de la circulaire CMCD Territoriale 2017/2018 (à venir)

ART. 5 : RELATIONS ENTRE EQUIPES D'UN MEME CLUB

A. RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS : "JOUEUR BRULE"

- Quand un club engage plusieurs équipes dans des championnats de niveaux différents, **il peut présenter au maximum un joueur brûlé dans l'équipe de niveau immédiatement inférieur du club.**

***Joueur brûlé :** Joueur ayant disputé **N/2 matchs ou plus dans l'équipe de niveau immédiatement supérieur.** Cette règle ne s'applique pas aux jeunes évoluant en + de 16 qui redescendent en Moins de 18M/17F.

***Pas de brûlage dans les catégories jeunes** engagées dans les championnats nationaux, territoriaux et régionaux entre-elles (de - de 18 à - de 12).

B. EQUIPES RESERVES DE CLUB NATIONAUX

Application des Articles 95.1 page 174, 108.2.5 et 108.2.6 page 190 de l'Annuaire Fédéral.

ART. 6 : REGLEMENTS FINANCIERS

Pour les déplacements, afin de répartir équitablement les dépenses occasionnées par les déplacements, la LCVLHB :

- ▶ Totalisera le kilométrage parcouru par toutes les équipes.
- ▶ Calculera le kilométrage parcouru par chaque équipe dans la saison.
- ▶ Les équipes dépassant le kilométrage moyen seront aidées par les équipes dont le kilométrage est inférieur à la moyenne.
- ▶ Base de calcul : 0,30 € du Km X 3 voitures.
- ▶ Le calcul sera fait pour chaque championnat ainsi que pour les finalités.
- ▶ Le tableau de la péréquation pour les divers championnats paraîtra dans "l'Info HB" au début du championnat à titre d'information. Le tableau définitif paraîtra après la fin du championnat.
- ▶ La péréquation fera l'objet d'un document comptable.

ART. 7 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES

A. Le club recevant est tenu de saisir **DES RECEPTION DU CALENDRIER** ses conclusions dans **GEST'HAND** et ce au minimum 60 jours pour une équipe senior et 30 jours pour une équipe jeune avant la date de chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les CRA/CDA (si concernées) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre conclusion Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée).

Lorsque les championnats sont sur la base du parallèle, vous avez **OBLIGATION** de convoquer les deux équipes s'il s'agit du même club à la suite sauf entente avec l'adversaire.

B. Date et horaire des rencontres : voir règlement particulier. Les salles ou gymnases devront être ouverts au moins 1 heure avant le début de la rencontre.

.../...

.../...

C. Contestation - sanction : Feuille de conclusion non saisie dans les délais : amende → 35 Euros

En cas de non réception de la conclusion, le club visiteur devra s'inquiéter auprès du secrétariat. Dans ce dernier cas, la Commission Organisation des Compétitions fixe l'horaire de la rencontre, sur le terrain du club recevant entre 18 H 30 et 21 H le Samedi ou entre 14 H et 16 H le Dimanche.

**CHANGEMENT
DE DATE**

D. Modification de date de rencontre :

1) - La date de rencontre peut être modifiée sur décision d'un organisme officiel : FFHB, Ligue, Comité.

Un club ayant :

▶ Un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique officiel (exceptée la Coupe de France).

▶ Un jeune arbitre (sous contrat ligue) désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage, peut obtenir une modification de la date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur, ce cadre ou cet arbitre (exceptée Coupe de France).

Les règlements particuliers des compétitions autres que les championnats peuvent déroger à cette règle.

2) - Une modification de date (y compris passage du samedi au dimanche ou inversement) de rencontre peut également être faite sur demande d'un ou plusieurs compétiteurs et de la Commission Régionale de Désignation d'Arbitrage.

Dans tous les cas, ces modifications de date ne pourront qu'être exceptionnelles et soumises à l'autorisation de la Commission d'Organisation des Compétitions compétente, dans un délai de 21 jours pour une équipe senior et 15 jours pour une équipe jeune avant la rencontre. Toute modification fera l'objet d'une parution dans l'info LCVLHB.

Avec la nouvelle version de Gest'Hand, pour toute demande de modification de date après validation de la conclusion (jour, horaire, salle...) utilisez les rubriques « Compétition », « Agenda des rencontres », le menu déroulant « Événement ▶ Report » puis laissez vous guider par le logiciel. Toute modification sera transmise directement sur votre Almanach Gest'Hand, c'est pourquoi, veillez à le consulter régulièrement. Une demande préalable doit être établie par mail auprès de la COC et du club adverse pour avis et ce, avant toute manipulation sur Gest'hand.

RAPPEL

Un report doit être justifié et soumis à l'autorisation de la COC. Cette demande auprès de la COC doit être complète à savoir qu'elle doit comporter : les raisons de la demande, l'accord de l'adversaire, la proposition de nouvelle date, soit une date avancée, soit la première date qui figure au calendrier R (report). Cette demande doit se faire dans les temps (voir ci-dessus). En cas d'accord de la COC, report entériné, en cas de refus de la COC, retour à l'ancienne date. En cas d'acceptation, c'est la première date de report inscrite au calendrier qui sera prise sauf accord entre les deux clubs avec avis favorable de la COC et fera l'objet d'un règlement financier de 30 euros (pour les plus de 15 ans) ou 15 euros (pour les jeunes) imputé sur le compte du club demandeur.

E. Inversion de rencontre :

*Avec la nouvelle version de Gest'Hand, pour toute demande d'inversion de rencontre, utilisez les rubriques « Compétition », « Agenda des rencontres », le menu déroulant « Événement ▶ Inversion » puis laissez vous guider par le logiciel. Toute modification sera transmise directement sur votre Almanach Gest'Hand, c'est pourquoi, veillez à le consulter régulièrement. Cependant, si la raison de l'inversion est due à une indisponibilité de salle, l'envoi du justificatif (par mail) reste toujours obligatoire. L'inversion devra être **obligatoirement acceptée et validée par la Commission Organisation des Compétitions.***

A DEFAUT DE NE PAS RESPECTER CES MODALITES LA DEMANDE SERA REJETÉE.



Attention

.../...

.../...

ART. 8 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

A. Equipement des joueurs :

- 1) - Couleurs : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontre saisies dans Gest'Hand. Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.
- 2) - Aide au développement : Applicable à tous les clubs engagés en PNM, R2M, R3M, PNF, R2F + les clubs nationaux (décision prise à l'Assemblée Générale du 2/06/07).
- 3) - Numéros : chaque joueur doit porter sur son maillot un numéro distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

B. Salles :

Les rencontres de championnat régional se déroulent obligatoirement sur des terrains de jeu classés. Les clubs utilisant des installations qui n'ont jamais fait l'objet de demande de classification doivent faire ce dossier dans les 3 mois suivant le début des championnats.

En cas de carence une pénalité financière de 100 € sera appliquée.

C. Club alignant plusieurs équipes : sauf accord du Conseil d'Administration, deux équipes du même club ne peuvent pas pratiquer dans une même poule.

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

Divisions Pré-nationales Masculine et Féminine :

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 151 de l'Annuaire Fédéral.

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table** (licencié et majeur) qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronomètreur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence Masculine et Féminine et Honneur masculin :

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 151 de l'Annuaire Fédéral.

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un Secrétaire licencié et majeur.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronomètreur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante**. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).

ART. 9 : FEUILLE DE MATCH

☒ Feuille de match Papier : **A utiliser uniquement en cas de panne informatique du logiciel FDME (les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement)**

A. Avant la rencontre : ▶ établir soigneusement en LETTRES CAPITALES la feuille de match (fournie par le club recevant), en 3 exemplaires.



Attention ! Nous vous conseillons d'imprimer les licences car en cas de panne informatique il faudra prouver que vos joueurs(euses) sont licencié(e)s.

B. Après la rencontre :

- la feuille de match dûment complétée par l'arbitre doit être postée avec la feuille de remboursement des arbitres **le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)**.

L'envoi en incombe à **l'équipe recevante** ou à celle ayant effectué le plus court déplacement. L'original de la feuille de match doit être adressé au secrétariat de la LCVLHB. Les 2 autres exemplaires sont remis à chaque équipe pour expédition dans les mêmes conditions à leur **comité respectif** avec pour le club recevant la feuille de remboursement des arbitres.

Sanction : feuille de match non expédiée dans les délais : amende :

- ▶ **FM postée le 2^{ème} ou 3^{ème} jour ouvrable après la rencontre → 10 Euros**
- ▶ **Après le 3^{ème} jour ouvrable → 30 Euros**

.../...

.../...

☒ Feuille de match Electronique : **Obligatoire pour toutes les rencontres territoriales et régionales ainsi que pour toutes les catégories**

A. Avant la rencontre : ▶ La feuille de match doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans GEST'HAND **dans les 24 heures précédant la rencontre**. Ce délai de 24 heures est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Lors de l'élaboration de la FDM, si des incohérences apparaissent entre la saisie et les données Gest'Hand, cela déclenchera une alerte qui sera immédiatement signalée. Cette anomalie ne sera pas bloquante et le joueur pourra évoluer sous la responsabilité de son club. La COC sera informée et statuera lors du contrôle de la feuille de match. Toutes les rubriques doivent être renseignées. Les officiels des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométreur) et les juges-arbitres ou le délégué sont responsables de l'établissement de la feuille de match, chacun dans son domaine de compétence (voir Article 98 pages 178 à 179 de l'Annuaire Fédéral).

RAPPEL

▶ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications de joueurs(euses).

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ ASSISTANCE FDME : En cas de difficultés avec la FDME, contacter immédiatement l'assistance FDME : lancez l'assistance à distance en cliquant sur le lien <http://www.ff-handball.org/vos-outils/assistance-ffhb-a-distance.html> et transmettez l'ID pour intervention à FDME@handball-france.eu. (attention à la mise en veille de votre pc, sinon on ne peut plus intervenir).

B. Après la rencontre :

▶ Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées par téléchargement via le logiciel de la FDME :

▶ Avant minuit pour les rencontres programmées le samedi.

▶ Avant 20 Heures pour les rencontres programmées le dimanche.

Sanction :

▶ Feuille de match non exportée au-delà de 20 Heures pour les rencontres programmées le dimanche et au delà de minuit pour les rencontres programmées le samedi, amende : → **10 Euros**

▶ Téléchargée **au delà du 3^{ème} jour ouvrable suivant la rencontre → 30 Euros**

En cas de match non joué, qu'elle qu'en soit la cause, le club recevant doit faire parvenir dans les mêmes délais la feuille de match stipulant les raisons du non déroulement de la rencontre ainsi qu'une pièce justificative délivrée par une autorité compétente et **prévenir le secrétariat de la COC par mail le jour même**.

ATTENTION!

En cas de Fraude dans l'établissement d'une feuille de match, le club sera sanctionné selon les dispositions de l'Article 22 Annexe 7 de l'Annuaire Fédéral.

ART.10 : COMMUNICATION DES RESULTATS A utiliser uniquement en cas de panne informatique du logiciel FDME

Les clubs sont tenus de communiquer les résultats de leurs équipes selon des formes établies par les instances gestionnaires des compétitions concernées. Le non-respect de cette obligation entraîne des pénalités financières.

Sanction : ▶ 1er oubli ou retard → Amende de 15 €, ▶ 2ème oubli ou retard → Amende de 25 €, ▶ 3ème oubli ou retard → Amende de 35 € puis, amende de 35 € à chaque fois.

.../...

.../...

ART.11 : FORFAIT (voir règlements généraux de la FFHB)

A. En cas de forfait général, les droits d'engagement restent acquis à la LCVLHB.

B. Tout forfait général (au cours de la compétition) est pénalisé d'une amende de :

- ▶ 400 € pour une équipe de + 16 ans,
- ▶ 200 € pour une équipe de jeunes - 18 ans, - 17 ans et - 16 ans,
- ▶ 150 € pour une équipe de jeunes - 14 ans et - 12 ans.

C. Tout forfait isolé est pénalisé d'une amende de :

▶ Pour une équipe + de 16 ans : 400 €uros (dont 100 €uros pour le club lésé) + la part de péréquation en **PNM et PNF** et 300 €uros (dont 100 €uros pour le club lésé) + la part de péréquation en **R2M, R3M et R2F**.

▶ Pour une équipe de jeunes (toutes catégories confondues) : 80 €uros (dont 30 €uros pour le club lésé) + la part de péréquation.

En application des Règlements Généraux de la FFHB, une équipe ayant perdu 3 fois par forfait sera considérée comme forfait général et **ne pourra prétendre réintégrer le niveau régional l'année suivante.**

ART.12 : MATCHS DE CLASSEMENT

Les matchs de classement en fin de saison sont obligatoires. Toute équipe refusant d'y participer ne pourra accéder à la division supérieure. Elle sera passible des amendes prévues à l'Art.11C.

ART.13 : RECOUVREMENT DES SOMMES DUES

Application stricte des règlements généraux de la FFHB.

ART.14 : LE PRESENT REGLEMENT s'applique à toutes les rencontres organisées par la LCVLHB.

ART.15 : Tous les cas non prévus au présent règlement et aux statuts et règlements de la FFHB, sont du ressort du **Bureau Directeur de la LCVLHB** qui se réserve le droit, en cas de force majeure, d'apporter des modifications aux présents règlements et aux calendriers établis.



ART.16 : TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

MASCULINS



JOUEURS(SES) PARTICIPANTS	TAILLE DES BALLONS	TEMPS DE JEU Sauf règlement particulier
+ de 16 ans	T3	2X30
- de 18 ans	T3	2X30
- de 16 ans	T2	2X25
- de 14 ans	T1	3X15 (pause de 5' entre chaque tiers-temps)
- de 12 ans	T0	3X12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5' entre chaque tiers-temps)
+ de 16 ans	T2	2X30
- de 17 ans	T2	2X25
- de 14 ans	T1	3X15 (pause de 5' entre chaque tiers-temps)
- de 12 ans	T0	3X12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5' entre chaque tiers-temps)

FEMININES



ATTENTION ! IMPORTANT !

▶ Il est demandé à chaque équipe de **+ de 16 ans** de proposer 4 matchs le dimanche après-midi sur les 11 possibles. Certaines équipes jouent tous les dimanches après-midis, nous ne modifierons rien. Par contre, certaines équipes ne jouent jamais le dimanche après-midi et afin de mieux répartir la charge de l'arbitrage, la CRA souhaite pouvoir placer des rencontres le dimanche après-midi. Vous faites vos propositions et la **CRA VOUS REPONDRA NOMINATIVEMENT** pour vous donner les dates retenues. Ce dossier sera difficile à gérer mais il est « **CAPITAL** ».



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNATS

PN - R2 - R3 MASCULIN - PN - R2 FEMININ

ART. 1 : CONCERNES : Equipes régulièrement qualifiées au vu de la saison passée.

ART. 2 : DROITS D'ENGAGEMENTS

- ▶ Prénational Masculin (PNM) : → **570 €uros**
- ▶ Excellence Masculine (R2M) : → **550 €uros**
- ▶ Honneur Masculin (R3M) : → **530 €uros**
- ▶ Prénational Féminin (PNF) : → **530 €uros**
- ▶ Excellence Féminine (R2F) : → **420 €uros**

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE

1 - EN MASCULINS :

- ▶ En (PN) : → 12 équipes → 22 dates
- ▶ En (R2) : → 12 équipes → 22 dates
- ▶ En (R3) : → 2 poules de 12 équipes → 22 dates

2 - EN FEMININES :

- ▶ En (PN) : → 12 équipes (dont 1 exempt) → 22 dates
- ▶ En (R2) : → 2 poules de 8 équipes → 22 dates, 1^{ère} phase en match A/R (14 dates) et 2^{ème} phase sur un maximum 8 dates avec conservation des résultats acquis de la 1^{ère} phase.

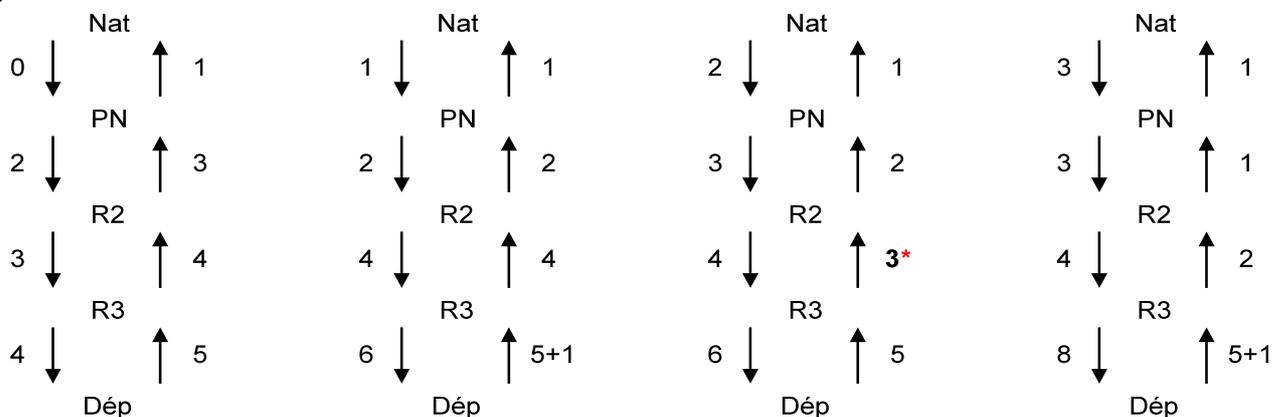
ART. 5 : ACCESSION - RELEGATION 2018/2019

A/ FEMININES : PNF à 1x12 et R2F à 2x8

Article en réserve des dispositions qui seront prises au regard des évolutions des championnats de N3 Féminins et de leur gestion par les ligues.

Des propositions, des échanges seront menés entre la ligue et les clubs au cours de la saison, afin d'aboutir à une proposition d'organisation des championnats de la filière féminine pour un vote lors de l'assemblée générale de la ligue 2018.

B/ MASCULINS : PN à 1x12 – R2M à 1x12 et R3M à 2x12



*** le premier de chaque poule de R3 accède + le vainqueur du match de barrage A/R entre les deuxièmes de chaque poule. Match aller chez celui qui a le moins de points ou en cas d'égalité, le moins bon GA général.**

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

A. Date et horaire des rencontres :

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :

- le samedi, début du match entre 18 H 30 et 21 H 00,
- le dimanche, début du match entre 14 H 00 et 16 H 00.

Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B. - Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 60 jours avant la date de chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les CRA/CDA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. .../...

.../...



► Rappel de l'A.G. : Afin de permettre à la CRA et aux CDA de pouvoir augmenter leur nombre de paires disponibles, nous vous demandons au niveau des plus de 16 (PNM, R2M, R3M, PNF et R2F) de proposer 4 dates pour jouer le dimanche à domicile, ceci afin de permettre aux arbitres/joueurs de pouvoir continuer à jouer. Un premier contrôle sera effectué en début de saison et un deuxième contrôle à Noël et imposition des dates par la LCVLHB.

ART. 7 : ARBITRAGE :

Les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant.

La péréquation sera effectuée en fin de saison.

Au 30/09/2017, il sera imputé au compte des équipes (Nationaux, PNM, R2M, R3M, PNF, R2F) 105 Euros pour la formation.

ATTENTION!

► **Application du règlement fédéral Article 108.2.5 dès la 1^{ère} journée des championnats :**

L'équipe réserve évoluant en championnat Prénational Masculin ou Féminin ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs ou joueuses de plus de 22 ans. Le non respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur.

► **Augmentation du nombre de licences B autorisées en PNM et PNF** : Le nombre maximum de licences B par mach passe **de 3 à 5 ou 4 licences B et 1 étranger en licence EA ou EB.**

QUALIFICATION CHALLENGE NATIONAL - 18 ANS M.

Deux dates sont retenues au calendrier général en fin de saison

Sur ces 2 dates, un maximum de 6 équipes pourront participer à la qualification moins 18 ans nationaux masculin.

Equipes qui en font la demande courant mai et classées comme ci-dessous, en fonction des équipes reléguées du National :

- 4 reléguées + 1 équipe T-18M Excellence et 1 équipe R-16M Excellence
- 3 reléguées + 2 équipes T-18M Excellence et 1 équipe R-16M Excellence
- 2 reléguées + 2 équipes T-18M Excellence et 2 équipes R-16M Excellence
- 1 reléguée + 3 équipes T-18M Excellence et 2 équipes R-16M Excellence
- 0 reléguée + 3 équipes T-18M Excellence et 3 équipes R-16M Excellence

Le choix des équipes issues des championnats Moins 18 Territorial et moins de 16 Régional se fait sur la base du classement final de la saison 2017/2018.

En cas de doublon d'équipes d'un même club, une seule équipe du club peut participer, la place laissée, reste vacante et n'est pas remplacée par une autre équipe d'un autre club. Idem en cas de désistement d'une équipe sportivement qualifiée, pas de remplacement possible.

Le choix des matchs se fera par un tirage au sort intégral entre les équipes qualifiées.

Par défaut, hors cas particulier, une seule place est qualificative pour la région centre val de Loire.

La formule des matchs (simple - triangulaire) sera adaptée en fonction du nombre d'équipes effectivement engagées.

Si deux clubs veulent s'engager sous forme d'entente (existante ou nouvelle), ils devront se rapprocher de la commission statuts et règlements de la ligue, qui définira les modalités de déclaration de l'entente et validera sa conformité.

.../...

**CHAMPIONNATS TERRITORIAUX ET REGIONAUX JEUNES
(MOINS DE 18 ANS A MOINS DE 12 ANS) MASCULIN ET FEMININ**

Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié(e)s FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end dans deux équipes jeunes (Moins de 18 à Moins de 12 Territorial., Régional ou Départemental) y compris dans la même catégorie mais dans deux championnats différents.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL - 18 ANS M.

ART. 1 : CONCERNEES : Toutes les équipes de la région Centre Val de Loire

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 205 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE : (selon le nombre d'équipes engagées)

▶ Engagement libre des équipes souhaitant disputer le **Niveau 1 pour le 30 Juin** soit 28 équipes. Délayage du 16 septembre au 15 Octobre sur la base de 5 poules de 5 ou 6 équipes en aller simple sur 5 dates. Les 3 premières équipes de chaque poule et les 3 meilleures 4èmes (soit 18 équipes) seront qualifiées pour le **Niveau 1.**

A. Déroulement de la compétition :

* **Niveau 1** : 3 poules géographiques de 6 équipes mais équilibrées en fonction des résultats obtenus lors de la phase de délayage. Début le 11 Novembre en aller simple sur 5 dates.

* A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule disputeront l'**Excellence** en A/R sur 10 dates.

* Les équipes classées 3-4-5 et 6^{ème} de chaque poule disputeront la **Poule Honneur A et B** en A/R sur 10 dates.

▶ **Engagement de toutes les autres équipes pour le 20 septembre** qui rejoindront les équipes éliminées de la phase de délayage du **Niveau 1.**

* **Niveau 2** : X poules de 6 équipes à forte tendance géographique. Début le 11 Novembre en aller simple sur 5 dates.

* A l'issue de cette première phase : les X équipes disputeront la deuxième phase, **en 1^{ère} ou 2^{ème} division territoriale**, toujours à tendance géographique et les premières de chaque poule disputeront le titre régional sur une date.

* En fonction du nombre d'équipes et des souhaits des clubs, la COC proposera une solution adaptée au calendrier.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION - RELEGATION

▶ Toutes les équipes repartent en qualification en septembre 2018

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que la CDA si concernée effectue au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand.

ART. 7: ARBITRAGE : désignation CDDA pour le Niveau 1 et la phase de délayage de septembre et par les arbitres du club recevant pour le Niveau 2.

- Pour le Niveau 1 et la phase de délayage : les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison.

- Les CDA devront désigner des arbitres espoirs détectés et formés par la CDA et la CRA + tuteur ou conseiller.

- Pour le Niveau 2 : Par les arbitres du club recevant et pas d'indemnité, si JA sous la responsabilité d'un Tuteur JA. Les clubs devront désigner des JA titulaires d'une carte en cours de validité, ou des Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental. .../...

CHAMPIONNAT REGIONAL - 16 et -14 ANS M.

ART. 1 : CONCERNES : Equipes régulièrement qualifiées au vue de la saison passée

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 185 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. *1^{ère} phase : 3 poules de 6 en A/R sur 10 dates. Début le 23 Septembre

*Deuxième phase : Les 2 premières équipes de chaque poule disputeront le championnat **Excellence** en 1X6 en A/R sur 10 dates (les résultats entre équipes de la même poule restent acquis). Les équipes classées 3-4-5 et 6^{ème} de chaque poule disputeront le championnat **Honneur** en 2X6 en A/R sur 10 dates (les résultats entre équipes de la même poule restent acquis) plus finale entre le premier de chaque poule.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 19 H 00
- OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : MAINTIEN - RELEGATION : les 3 dernières équipes de chaque poule Honneur sont reléguées dans le championnat départemental. En cas d'exempt dans une poule cet absent compte comme descendant.

Une équipe de chaque entité peut accéder au championnat Régional la saison suivante.

Rappel : une équipe qualifiée pour se maintenir peut se désister, elle sera remplacée prioritairement par une équipe de son comité.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand.

ART. 7 : ARBITRAGE : Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.

- JA titulaire d'une carte en cours de validité.
- Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental.

CHALLENGE REGIONAL - 12 ANS M.

ART. 1 : CONCERNES : 24 équipes. Equipes qualifiées par leur Comité d'après les places attribuées ci-dessous :

Comités	Equipes retenues	Comités	Equipes retenues
18	3	37	5
28	5	41	2
36	3	45	6

Soit ▶ 24 équipes

La liste des équipes devra être fournie par les comités pour le 11 décembre 2017 au plus tard.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : 60 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

Elle sera organisée en poule selon le nombre d'équipes engagées.

.../...

ART. 5 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand.

ART. 6 : ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.

- JA titulaire d'une carte en cours de validité.
- Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental.
- Finale sur désignation C.R.D.A. ou C.D.D.A.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL - 17 ANS F.

ART. 1 : CONCERNEES : Toutes les équipes de la région Centre Val de Loire

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 205 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE : (selon le nombre d'équipes engagées)

- ▶ Engagement libre des équipes souhaitant disputer le **Niveau 1 pour le 30 juin** soit 24 équipes. Délayage du 16 septembre au 15 Octobre sur la base de 4 poules de 6 équipes en aller simple sur 5 dates. Les 3 premières équipes de chaque poule (soit 12 équipes) seront qualifiées pour le **Niveau 1**.

A. Déroulement de la compétition :

* **Niveau 1** : 2 poules géographiques de 6 équipes mais équilibrées en fonction des résultats obtenus lors de la phase de délayage. Début le 11 Novembre en aller simple sur 5 dates.

* A l'issue de cette première phase : les 3 premières équipes de chaque poule disputeront l'**Excellence** en A/R sur 10 dates.

* Les équipes classées 4-5 et 6^{ème} de chaque poule disputeront l'**Honneur** en A/R sur 10 dates.

▶ **Engagement de toutes les autres équipes pour le 20 septembre** qui rejoindront les équipes éliminées de la phase de délayage du **Niveau 1**.

* **Niveau 2** : X poules de 6 équipes à forte tendance géographique. Début le 11 Novembre en aller simple sur 5 dates.

* A l'issue de cette première phase : les X équipes disputeront la deuxième phase **en 1^{ère} ou 2^{ème} division territoriale** toujours à tendance géographique et les premières de chaque poule disputeront le titre régional sur une date.

* En fonction du nombre d'équipes et des souhaits des clubs, la COC proposera une solution adaptée au calendrier.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION - RELEGATION

- ▶ Toutes les équipes repartent en qualification en septembre 2018

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que la CDA si concernée effectue au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand.

ART. 7: ARBITRAGE : désignation CDDA pour le Niveau 1 et la phase de délayage de septembre et par les arbitres du club recevant pour le Niveau 2.

- Pour le Niveau 1 et la phase de délayage : les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison.

- Les CDA devront désigner des arbitres espoirs détectés et formés par la CDA et la CRA + tuteur ou conseiller.

- Pour le Niveau 2 : Par les arbitres du club recevant et pas d'indemnité, si JA sous la responsabilité d'un Tuteur JA. Les clubs devront désigner des JA titulaires d'une carte en cours de validité, ou des Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental. .../...

CHAMPIONNAT REGIONAL -14 ANS F.

ART. 1 : CONCERNEES : 16 équipes maximum. Equipes qualifiées par leur Comité d'après les places attribuées ci-dessous. Le nombre de places allouées à chaque comité est à minima la suivante :

Comités	Equipes retenues	Comités	Equipes retenues
18/36	3	41	2
28	2	45	3
37	3		

Soit ► 13 équipes

Soit 13 équipes identifiées à ce jour par les comités. La COC pourra donc être amenée à qualifier des équipes supplémentaires proposées par les comités, dans une limite totale de 16 équipes.

La liste des équipes devra être fournie par les comités pour le 12 Octobre 2017 au plus tard.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : 185 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

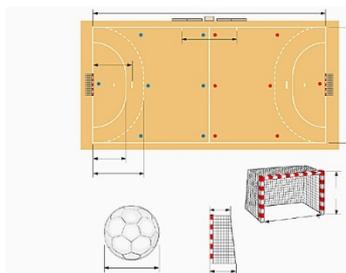
Elle sera organisée en poule selon le nombre d'équipes engagées.

ART. 5 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

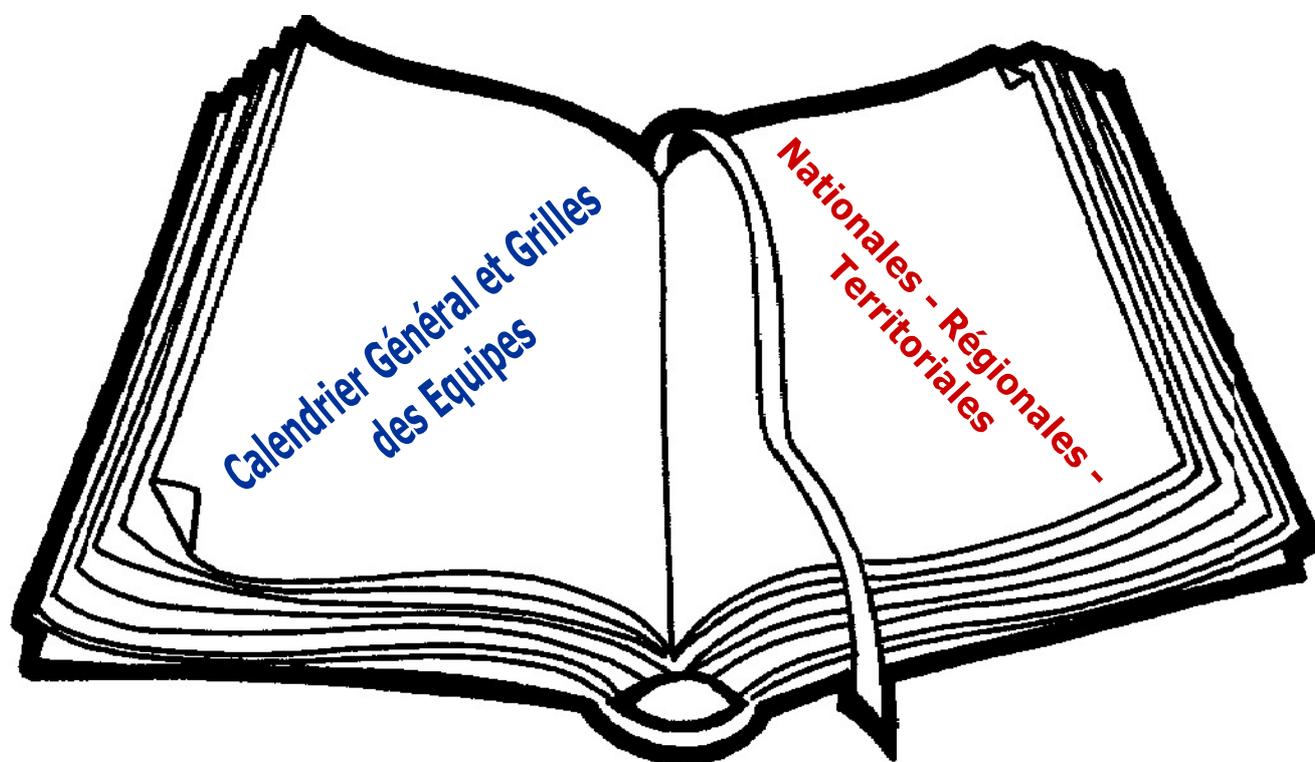
Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand.

ART. 6 : ARBITRAGE : Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.

- JA titulaire d'une carte en cours de validité.
- Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental.
- Finale sur désignation C.R.D.A. ou C.D.D.A.



**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



CALENDRIER GENERAL 2017-2018 LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE DE HANDBALL



PARTICULARITES + Calendrier ETR

Zone A
Zone B
Zone C

	PNM / R2M / R3M (poule 12 - 22 dates)	18M Ter Niv 1	18M Ter Niv 2	16M / 14M	12M Reg	PNE (poule 12 - 22 dates)	RZF	17F Ter Niv 1	17F Ter Niv 2	14F reg	COUPE DE FRANCEREG & DEFFEM/VIAS	IL	IC
WE 19/20 août 2017													
Mercredi 23 août 2017													
WE 26/27 août 2017													
Mercredi 30 août 2017													
WE 02/03 septembre 2017													
Mercredi 06 septembre 2017													
WE 09/10 septembre 2017													
Mercredi 13 septembre 2017													
WE 16/17 septembre 2017	1	Q1				1	Ph1-1	Q1					
Mercredi 20 septembre 2017													
WE 23/24 septembre 2017	2	Q2		Ph1-1		2	Ph1-2	Q2					
Mercredi 27 septembre 2017													
WE 30 sept/01 octobre 2017	CF	Q3		Ph1-2		CF	CF	Q3			1		
Mercredi 04 octobre 2017													
WE 07/08 octobre 2017	3	Q4		Ph1-3		3	Ph1-3	Q4					
Mercredi 11 octobre 2017													
WE 14/15 octobre 2017	R	Q5		R		R	Ph1-4	Q5					
Mercredi 18 octobre 2017													
WE 21/22 octobre 2017	4			Ph1-4		4	Ph1-5						
Mercredi 25 octobre 2017													
WE 28/29 octobre 2017													
Mercredi 01 novembre 2017													
WE 04/05 novembre 2017	CF					CF	CF				2		
Mercredi 08 novembre 2017													
WE 11/12 novembre 2017	5	Ph1-1	Ph1-1	Ph1-5		5	Ph1-6	Ph1-1	Ph1-1	Ph1-1			
Mercredi 15 novembre 2017													
WE 18/19 novembre 2017	6	Ph1-2	Ph1-2	Ph1-6		6	Ph1-7	Ph1-2	Ph1-2	Ph1-2			
Mercredi 22 novembre 2017													
WE 25/26 novembre 2017	CF	Ph1-3	Ph1-3	Ph1-7		CF	CF	Ph1-3	Ph1-3	Ph1-3	3		
Mercredi 29 novembre 2017													
WE 02/03 décembre 2017	7	Ph1-4	Ph1-4	Ph1-8		7	Ph1-8	Ph1-4	Ph1-4	Ph1-4			
Mercredi 06 décembre 2017													
WE 09/10 décembre 2017	8	Ph1-5	Ph1-5	Ph1-9		8	Ph1-9	Ph1-5	Ph1-5	Ph1-5			
Mercredi 13 décembre 2017													
WE 16/17 décembre 2017	CF			Ph1-10		CF	CF				4		
Mercredi 20 décembre 2017													
WE 23/24 décembre 2017													
Mercredi 27 décembre 2017													
Samedi 30 décembre 2017													
Mercredi 03 janvier 2018													
WE 06/07 janvier 2018													
Mercredi 10 janvier 2018													
WE 13/14 janvier 2018	CF					CF	CF				5		
Mercredi 17 janvier 2018													
WE 20/21 janvier 2018	9				1	9	Ph1-10						
Mercredi 24 janvier 2018													
WE 27/28 janvier 2018	10	Ph2-1	Ph2-1	Ph2-1		10	Ph1-11	Ph2-1	Ph2-1	Ph2-1			
Mercredi 31 janvier 2018													
WE 03/04 février 2018	11	Ph2-2	Ph2-2	Ph2-2		11	Ph1-12	Ph2-2	Ph2-2	Ph2-2			
Mercredi 07 et Jeu 08 février 2018													
WE 10/11 février 2018	12	Ph2-3	Ph2-3	Ph2-3		12	Ph1-13	Ph2-3	Ph2-3	Ph2-3			
Mercredi 14 février 2018													
WE 17/18 février 2018	13	Ph2-4	Ph2-4	Ph2-4	2	13	Ph1-14	Ph2-4	Ph2-4	Ph2-4			
Mercredi 21 février 2018													
WE 24/25 février 2018	14(CF)					14 (CF)					FIN SECT		
Mercredi 28 février 2018													
WE 03/04 mars 2018													
Mercredi 07 mars 2018													
WE 10/11 mars 2018	15			IC		15				IC			1
Mercredi 14 mars 2018													
WE 17/18 mars 2018	16	Ph2-5	Ph2-5	Ph2-5	3	16	Ph2-1	Ph2-5	Ph2-5	Ph2-5			
Mercredi 21 mars 2018													
WE 24/25 mars 2018	17	Ph2-6	Ph2-6	Ph2-6		17	Ph2-2	Ph2-6	Ph2-6	Ph2-6			
Mercredi 28 mars 2018													
WE 31 mars /01 avril 2018	R			IC		R	R	R	R	IC	FIN ZONE		2
Mercredi 04 avril 2018													
WE 07/08 avril 2018	18	Ph2-7	Ph2-7	Ph2-7		18	Ph2-3	Ph2-7	Ph2-7	Ph2-7		IL F	
Mercredi 11 avril 2018													
WE 14/15 avril 2018	19	Ph2-8	Ph2-8	Ph2-8	4	19	Ph2-4	Ph2-8	Ph2-8	Ph2-8			
Mercredi 18 avril 2018													
WE 21/22 avril 2018	20					20	Ph2-5	R	R				
Mercredi 25 avril 2018													
WE 28/29 avril 2018												ILM	
Mercredi 02 mai 2018													
WE 05/06 mai 2018	CF			Ph2-9		CF	Ph2-6	Ph2-9	Ph2-9	Ph2-9	FIN		
Mercredi 09 mai 2018													
WE 12/13 mai 2018	R					R	R						
Mercredi 16 mai 2018													
WE 19/20 mai 2018	21	Ph2-9	Ph2-9	R		21	Ph2-7						F
Mercredi 23 mai 2018													
WE 26/27 mai 2018	22	Ph2-10	Ph2-10	Ph2-10		22	Ph2-8	Ph2-10	Ph2-10	Ph2-10			
Mercredi 31 mai 2018													
WE 02/03 juin 2018	Q Nat1	F	F	F									
Mercredi 06 juin 2018													
WE 09/10 juin 2018	Q Nat2												
Mercredi 13 juin 2018													
WE 16/17 juin 2018													
Mercredi 20 juin 2018													

ZONE A : BESANCON - BORDEAUX - CLERMONT - LYON - DIJON - GRENOBLE - LIMOGES - LYON - POITIERS
ZONE B : AIX/MARSEILLE - AMIENS - CAEN - ULLE - NANCY/METZ - NANTES - NICE - ORLEANS/TOURS - REIMS - RENNES - ROUEN - STRASBOURG
ZONE C : CRETEIL - MONTPELLIER - PARIS - TOULOUSE - VERSAILLES



GRILLE DES EQUIPES MASCULINES EN NATIONAL

(sous réserve des procédures en cours)

N°	LIDL STARLIGUE (LNH) <i>ne pas tenir compte des N°</i>	PROLIGUE (LNH) <i>ne pas tenir compte des N°</i>	Nat. 1 Masc. P1	Nat. 2 Masc. P2	Nat. 3 Masc. P2
1	Cesson Rennes Métropole HB	Billère HB Pau Pyrénées	St Gratien Sannois HBC	Entente Asnières-Colombes-Clichy HB	SL Aubigny Moutiers Vendée Handball
2	Chambéry Savoie HB	Caen HB	Lanester HB	HBC Nantes ®	Aunis HB la Rochelle Périgny
3	Dunkerque HB Grand Littoral	Cavigal Nice Sports HB	Angers Noyant HBC	HBC GIEN LOIRET	CSM SULLY
4	Fénix Toulouse HB	CHARTRES METROPOLE HB 28	Pau Nousty Sports	CHARTRES METROPOLE HB 28®	Angers Noyant HBC ®
5	HBC Nantes	Dijon Bourgogne HB	CO VERNOUILLET	Caen Handball ®	OHB Ste Gemmes sur Loire
6	Massy Essonne HB	Grand Besançon Doubs HB	US Créteil HB ®	St Nazaire Handball	BLERE VAL DE CHER
7	Montpellier HB	Grand Nancy Métropole HB	Bruges 33 HB	CJ Bouguenais Handball	ES Segré Haut Anjou
8	Paris St Germain HB	Istres Provence HB	US Saintes HB	AL Loudéac HB	CAPO Limoges Handball
9	Pays Aix Université Club HB	JS Cherbourg Manche HB		DREUX AC	Grand Poitiers Valvert HB 86
10	Saint-Raphaël VHB	Limoges Hand 87		Patronage Laïque Granville Handball	Niort HB Souchéen
11	Tremblay en France HB	Sélestat Alsace HB		Cesson Rennes Métropole HB ®	ST PRYVE OLIVET
12	US Ivry HB	SMV Vernon St Marcel		Hennebont-Lochrist HB	Les Olonnes Vendée Handball
13	USAM Nîmes Gard	UMS Pontault-Combault HB			
14	USM SARAN	US Créteil HB			



GRILLE DES EQUIPES FEMININES EN NATIONAL

(sous réserve des procédures en cours)

Ne tenez pas compte de l'ordre dans lequel figurent les clubs à l'intérieur des poules ces derniers sont classés par ordre chronologique de numéros d'affiliation.

N°	LFH	Nat. 1 Fém. P2	Nat. 2 Fém. P2	Nat. 3 Fém. P2
		Brest Bretagne Handball ®	DREUX AC	Saint Grégoire Rennes Métropole Handball ®
		Landi/Lampaul HB	CHAMBRAY THB ®	E VIERZON
		CJF FLEURY LOIRET ®	Handball Hazebrouck 71	AST CHATEAUNEUF
		USM MONTARGIS	HBC St Amand les Eaux Porte du Hainaut ®	AC ISSOUDUN
	CHAMBRAY THB	Lomme Lille Métropole HB	Beauvais O.U.C.	BLERE VAL DE CHER
	Non publiée au 18/07/17	Issy Paris Hand ®	Harne HBC	Cognac ALJO
	CJF FLEURY LOIRET	US Alfortville Handball	Paris Saint-Germain Handball	Aunis HB La Rochelle Périgny ®
		Stella Sports Saint Maur Handball	AS Montigny-Le-Bretonneux HB	Rocheport HBC
		Club Laïque Colombelles Handball	Handball Club Conflans	Territoire Auxances et Clain Handball
		Angoulême Charente Handball	US Palaiseau	Grand Poitiers Valvert Handball
		Rochechouart-St-Junien Handball 87	La Stella Sports Saint Maur Handball ®	Rochechouart-St-Junien Handball 87 ®
		Nantes Loire Atlantique HB®	Havre Athlétic Club ®	CSC Le Mans

Attribué ultérieurement

® Equipe réserve

Grille du 22 Juin 2017

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS

(sous réserve des modifications réglementaires ou forfait d'une équipe)



N°	Poule 3	Poule 5
1	Territoire Charente Handball	Entente Falaise Caen Calvados
2	ST CYR TAHB	Convention Cotentin Handball
3	Biard HBC	Convention Pays de la Sarthe HB
4	ENTENTE SARAN/USO	Convention Huisserie/Sud Mayenne
5	HBC Nantes	ENTENTE DREUX/CHATEAUNEUF
6	Angers Noyant HBC	MAINVILLIERS-CHARTRES HB



CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS FEMININS

(sous réserve des modifications réglementaires ou forfait d'une équipe)

N°	Poule 6
1	Alliance Rennes Hte Bretagne 35
2	Entente CPB Rennes Chantepie
3	Entente Connerre Vibraye 72
4	ENTENTE FLEURY/US ORLEANS
5	US VENDOME
6	AAEEC Ponts de Cé



GRILLE DES EQUIPES MASCULINES EN REGIONAL

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les CRA/CDA (si concernées) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres.

N°	Prénational Masculin	Excellence Régionale Masculine	Honneur Régional Masculin Poule A	Honneur Régionale Masculin Poule B
1	USM SARAN 2	CSM SULLY 2	US VENDOME	EB ARDENTES
2	E VIERZON 1	VAL D'AUBOIS	HBC TOURY	US SELLOISE
3	ST CYR TAHB 1	ST CYR TAHB 2	MSD CHARTRES	O MEHUN
4	CO VERNOUILLET 2	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3	USM SARAN 3	ESVI VEIGNE
5	AST CHATEAUNEUF 1	AZAY VERETZ	AST CHATEAUNEUF 2	CHAMBRAY THB
6	US LA FERTE 1	AMHANDA	US LA FERTE 2	ASPTT CHATEAUROUX
7	DREUX AC 2	BEAUGENCY HB	ESCALE ORLEANS 2	FL ST AIGNAN
8	ESCALE ORLEANS 1	BLERE VAL DE CHER 2	OUZOUER SUR LOIRE	US ST FLORENT
9	US ORLEANS 1	US ORLEANS 2	HC BLAISOIS	BOURGES HB 18
10	ST PRYVE OLIVET 2	HBC GIEN LOIRET 2	JS BOULLERET	AC ISSOUDUN
11	A EPERNON 1	US JOUE LES TOURS 1	A EPERNON 2	US JOUE LES TOURS 2
12	S ST DOULCHARD	E VIERZON 2	HBC CHÂTEAU-RENARD	ST AVERTIN S



GRILLE DES EQUIPES FEMININES EN REGIONAL

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les CRA/CDA (si concernées) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres.

N°	Prénational Féminin	Excellence Régionale Féminine Poule A	Excellence Régionale Féminine Poule B
1	US JOUE LES TOURS 1	CSM SULLY	US JOUE LES TOURS 2
2	VAL D'AUBOIS	AC ISSOUDUN 2	UP ILLIERS
3	MSD CHARTRES	VAL SOLOGNE	AZAY VERETZ
4	CHB AUNEAU	US ST FLORENT	AST CHATEAUNEUF 2
5	CHAMBRAY THB 3	E VIERZON 2	BLERE VAL DE CHER 2
6	ASPTT CHATEAUROUX	US SELLOISE	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
7	DREUX AC 2	AC ROMORANTIN	ST AVERTIN S
8	ESCALE ORLEANS	BOURGES HB 18	ECO ST HILAIRE
9	HC BLAISOIS		
10	USM MONTARGIS 2		
11	SMOC ST JEAN DE BRAYE 1		
12	EXEMPT		



GRILLE DES EQUIPES JEUNES EN TERRITORIAL

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que la CDA (si concernée) effectue au plus tôt les désignations des arbitres.

Délayage du 16 Septembre au 15 Octobre sur la base de 5 poules de 5 ou 6 équipes en T-18M et 4 poules de 6 équipes en T-17F en aller simple sur 5 dates.

Phase de délayage du Championnat Moins de 18 Ans Masculin					
N°	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1	E VIERZON	BOURGES HB 18	HBC TOURY	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2	CO VERNOUILLET
2	S ST DOULCHARD	HBC VOUVRILLON	FJ CHAMPHOL	ST AVERTIN S	A EPERNON
3	US JOUE LES TOURS	ST CYR TAHB 2	BLERE VAL DE CHER	HC BLAISOIS	CHAMBRAY THB
4	HBC PITHIVIERS	USM SARAN	HBC GIEN LOIRET	US LA FERTE	US ORLEANS
5	BEAUGENCY HB	AS TRAINOU	AMHANDA	SMOC ST JEAN DE BRAYE	J3 AMILLY
6	CSC BRIARE	ASPTT CHATEAUROUX	HB STE MAURE	EXEMPT	EXEMPT

Les 3 premières équipes de chaque poule et les 3 meilleures 4èmes, seront qualifiées en Niveau 1 et les autres équipes en Niveau 2.

Phase de délayage du Championnat Moins de 17 Ans Féminin				
N°	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	DREUX AC	FJ CHAMPHOL 1	AS LEVROUX VALENCAY	E VIERZON
2	MSD CHARTRES	AST CHATEAUNEUF	HB BERRY CLUB	AC ISSOUDUN
3	JARGEAU S	US JOUE LES TOURS 2	US JOUE LES TOURS 1	BLERE VAL DE CHER
4	USM MONTARGIS	ST AVERTIN S	HBC VOUVRILLON	CHAMBRAY THB
5	HBC BEAUCE D'ORGERES	CJF FLEURY LOIRET	HC BLAISOIS	AC ROMORANTIN
6	FJ CHAMPHOL 2	CHÂTEAU LA VALLIERE	ESVI VEIGNE	ANGILL'HAND

Les 3 premières équipes de chaque poule seront qualifiées en Niveau 1 et les autres équipes en Niveau 2.



GRILLE DES EQUIPES JEUNES EN REGIONAL

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement.

N°	Championnat Moins de 16 Ans Masculin			Championnat Moins de 14 Ans Masculin		
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule A	Poule B	Poule C
1	US JOUE LES TOURS	USM SARAN	BOURGES HB 18	BLERE VAL DE CHER	USM SARAN	BOURGES HB 18
2	CHAMBRAY THB	MAINVILLIERS-CHARTRES HB	CSM SULLY	CHAMBRAY THB	MAINVILLIERS-CHARTRES HB	CSM SULLY
3	US SELLOISE	DREUX AC	US ORLEANS	ESVI VEIGNE	DREUX AC	US ORLEANS
4	HC BLAISOIS	AST CHATEAUNEUF	E VIERZON	HC BLAISOIS	AST CHATEAUNEUF	ST PRYVE OLIVET
5	ST CYR TAHB	SMOC ST JEAN DE BRAYE	HBC GIEN LOIRET	ST CYR TAHB	SMOC ST JEAN DE BRAYE	ASPTT CHATEAUROUX
6	ST AVERTIN S	US VENDOME	AC ISSOUDUN	US JOUE LES TOURS	ECO ST HILAIRE	AC ISSOUDUN



**Tirages du 1^{er} Tour de la
Coupe de France
Régionale Masculine et
Féminine**

**Imprimé « demande
d'autorisation pour évoluer
en catégorie Moins de 17
Ans Féminin (joueuse née
en 2004) ».**

COUPE DE FRANCE REGIONALE MASCULINE ET FEMININE

Le 1^{er} tour de la Coupe de France Régionale Masculine et Féminine aura lieu le week-end du **30 SEPTEMBRE/1^{er} OCTOBRE 2017**. (Pour information le 2^{ème} tour est prévu le week-end du 4/5 Novembre 2017).

Tirage de la Coupe de France Masculine

- ▶ CLUB OMNISPORTS CHATELUS MALVALEIX – US ST FLORENT
- ▶ ASPTT CHATEAUROUX – AS LA SOUTERRAINE HB
- ▶ US CHARITOISE – US ORLEANS
- ▶ ASA VAUZELLES – E VIERZON
- ▶ AS CLAMECYCOISE – BOURGES HB 18
- ▶ JS BOULLERET – SUD NIVERNAIS DECIZE HB
- ▶ O MEHUN - AMHANDA
- ▶ HBC CHATELLERAULT – AC ISSOUDUN
- ▶ AST CHATEAUNEUF – BEAUGENCY HB
- ▶ MSD CHARTRES – CSC LE MANS
- ▶ CHAMBRAY THB – LE MANS SARTHE HB 72
- ▶ AZAY VERETZ – RC DOUE LA FONTAINE
- ▶ ESVI VEIGNE – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72
- ▶ ST AVERTIN S – AS AVRILLE HB
- ▶ CHAUVIGNY – EB ARDENTES
- ▶ OUZOUEUR SUR LOIRE – FL ST AIGNAN
- ▶ US JOUE LES TOURS – ESCALE ORLEANS
- ▶ US VENDOME – HBC AUTHION
- ▶ US LA FERTE – A EPERNON
- ▶ HBC TOURY – HBC CHATEAU-RENARD
- ▶ US SELLOISE – ST CYR TAHB

EXEMPTS AU 1^{er} TOUR : S ST DOULCHARD – HC BLAISOIS

Tirage de la Coupe de France Féminine

- ▶ ASPTT CHATEAUROUX – AS LA SOUTERRAINE HB
- ▶ VAL D'AUBOIS – BOURGES HB 18
- ▶ HC BLAISOIS – SMOC ST JEAN DE BRAYE
- ▶ ECO ST HILAIRE – US JOUE LES TOURS
- ▶ AC ROMORANTIN – CSM SULLY
- ▶ ST AVERTIN S – ESCALE ORLEANS
- ▶ AZAY VERETZ – SAUMUR HB
- ▶ UP ILLIERS- CHB AUNEAU
- ▶ HBC MAMERS – MSD CHARTRES
- ▶ US SELLOISE – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72
- ▶ VAL SOLOGNE – US ST FLORENT

RAPPEL :

▶ Les joueurs et joueuses de 15 et 16 ans (2002 et 2001) ne sont pas autorisés (es) à participer à la Coupe de France.
(Tirages réactualisés au 18/07/17)



SAISON 2017/2018
DEMANDE D'AUTORISATION
POUR EVOLUER EN CATEGORIE -17 ANS
FEMININ (joueuse née en 2004)

Demande du club

Je soussigné(e) : _____

Président(e) du club (nom complet) : _____

sollicite l'autorisation de jouer dans la catégorie : _____

pour la joueuse : _____

née le : _____ pour les raisons suivantes : _____

Date et signature du Président,

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____, responsable légal

autorise ma fille : _____

à jouer dans la catégorie : _____

avec le club de : _____ (nom complet)

Date et signature du responsable légal,

Avis du Cadre Technique (CTF Comité)

Madame, Monsieur : _____

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : _____

Date et signature du CTF,

Avis de l'ETR

Madame, Monsieur : _____

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : _____

Date et signature du Cadre Technique,

Avis du Bureau Directeur

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : _____

Date et signature,